

Référence : PRE PR MO 002		Version : 09
Rédacteur :	ET	
Validation :	LM	Date : 21/01/2019
Approbateur :	LB	Date : 03/02/2019

1 PRINCIPALES INDICATIONS

L'examen cyto bactériologique des urines permet de rechercher une infection urinaire (cystite, pyélonéphrite) et d'identifier le(s) germe(s) en cause. Le prélèvement est idéalement réalisé au laboratoire, mais peut être effectué au domicile du patient, en respectant les conditions de recueil ci dessous, le délai d'acheminement et les conditions de conservation. Le recueil doit se faire avant toute prise antibiotique. Un délai de 7 jours post antibiothérapie minimum est requis pour vérifier l'efficacité du traitement sauf avis contraire de votre médecin

2 PRECONISATION DE PRELEVEMENTS

De préférence les 1^{ères} urines du matin ou à n'importe quel moment de la journée après **au moins 3 heures sans miction.**



3 RECHERCHES SPECIFIQUES

3.1 Prélèvement du 1^{er} et 2^{ème} jet

Pour la recherche de mycoplasmes ou chlamydiae Trachomatis par biologie moléculaire Les urines sont recueillies :
Dès le 1^{er} jet dans un flacon numéroté : **n°1 pour le 1^{er} jet**
Puis les urines du 2^{ème} jet dans un flacon numéroté **n°2 pour le 2^{ème} jet.**

3.2 Recherche de Mycobactéries

Utiliser pour le prélèvement un flacon de recueil pour compte d'Addis afin de recueillir la totalité des urines du matin. Elle s'effectue sur 3 jours de suite et si possible **avec restriction hydrique.**

3.3 Recherche de Légionelles.

Récolter les 1^{ères} urines du matin : 20mL.

4 TRANSPORT AU LABORATOIRE

Le flacon doit être acheminé au laboratoire dans les plus brefs **délais <2 heures. Sinon conservation à +4°C.**